

STAGE EN MEDECINE DE FAMILLE

STAGE OBLIGATOIRE CHEZ UN MEDECIN DE FAMILLE - 1 mois obligatoire

Situation dans le curriculum lausannois :	Un stage chez un médecin de famille, agréé par le DMF et titulaire d'un titre de spécialiste en médecine interne générale ou en pédiatrie, est obligatoire dans le cadre de l'année de stages.
Durée :	Un mois
Remplacements :	Pas de remplacement possible
Indemnité :	Le stagiaire est rémunéré 500.- par le Centre universitaire de médecine générale et santé publique (Unisanté) qui se charge également de l'annonce et des cotisations à l'AVS. Avant son entrée en fonction, l'étudiant doit avoir transmis les informations nécessaires au secrétariat du DMF et un contrat entre le DMF et le stagiaire lui aura été transmis.
Assurances :	Le stagiaire est assuré pour les accidents professionnels et non professionnels par l'assurance accident d'Unisanté. Il est couvert par l'assurance responsabilité civile (RC) du médecin de famille qui l'accueille dans son cabinet.
Attestation :	Le médecin de famille valide le stage au moyen du formulaire officiel de la FBM. Ce document doit être remis au secrétariat du DMF à la fin du stage.
Inscription :	<p>Le département de médecine de famille (DMF) propose, en collaboration avec l'Unité des Internistes Généralistes et Pédiatres (UIGP) de Genève, des places de stage chez des médecins internistes généralistes ou pédiatres en Suisse romande ainsi que quelques cabinets dans toute la Suisse.</p> <p>La liste des CEC (Cliniciens Enseignants en Cabinet, anciennement dénommés maîtres de stage) est disponible sur la plateforme internet disponible à l'adresse : https://medweb5.unige.ch/stagempr sur laquelle se fait également l'inscription au stage. L'étudiant peut aussi proposer un médecin qui ne fait pas partie de nos enseignants qui pourra être validé comme CEC à condition de remplir un certain nombre de critères (voir ci-dessous).</p> <p>L'inscription sur la plateforme est possible durant une période définie, habituellement de décembre à mars, durant la 1^{ère} année de master. Des séances d'information sont données chaque année pour expliquer la démarche d'inscription. En cas de question concernant l'inscription au stage, le secrétariat du DMF est à disposition.</p> <p>L'inscription au stage de médecine de famille est indépendante de l'inscription aux stages de 3^{ème} Master, fixés dans le cadre du "Catalogue des stages de la Suisse romande", gérée par le secrétariat de l'enseignement de l'Ecole de médecine. Celui-ci se fait sur une autre plateforme internet dont les dates d'ouverture sont différentes que pour le stage en médecine de famille.</p>
Planification :	Dr Baptiste Pedrazzini, Département de médecine de famille, Centre de médecine générale et santé publique (Unisanté), Rue du Bugnon 44, 1011 Lausanne, Tél. 021/ 314 61 16, dmf.info@unisante.ch

STAGE CHEZ D'AUTRES MEDECINS INSTALLÉS

Inscription :	L'étudiant peut également choisir un praticien de son choix ne faisant pas partie de la liste officielle du DMF. Ce médecin doit être titulaire d'un titre FMH en médecine interne générale ou en pédiatrie et avoir exercé un minimum de 3 ans en pratique indépendante. L'étudiant peut contacter le secrétariat du DMF pour que le médecin de famille soit ajouté à la liste officielle à disposition sur la plateforme d'inscription au stage.
----------------------	--